

Évacuation des déchets



Calendrier
et informations



2026

À lire attentivement et à conserver

Direction des travaux et des services industriels

Mesures sociales d'accompagnement

Des aides sociales sont prévues par la Municipalité afin de soutenir les personnes particulièrement touchées par la taxe au sac. Toute personne habitant Pully, en résidence principale et dans son propre domicile, peut prétendre à une ou plusieurs mesures sociales d'accompagnement.

Ayants droit	Critères	Droit
Naissances	Parents résidant sur Pully lors de la naissance de l'enfant.	Max. 8 rouleaux de sacs de 35 l. par naissance.
Faible revenu	Demandeurs au bénéfice d'une aide sociale.	Max. 3 rouleaux de 35 l. par personnes et par année (max. 8 rouleaux par ménage)
Mobilité réduite temporaire ou permanente	Demandeurs à mobilité réduite et à faible revenu vivant seuls ou avec un conjoint/concubin/colocataire souffrant d'une mobilité réduite.	Max. 3 interventions pour la collecte des déchets encombrants par année et par ménage (max. 5 objets de 5 m ³ par intervention).
Incontinence	Incontinence attestée médicalement.	Max. 8 rouleaux de sacs de 35 l. par personne et par année

Toutes les aides (sauf « Naissances ») sont renouvelables chaque année moyennant l'envoi du formulaire de demande d'aide et des documents requis. Le droit est calculé prorata temporis de l'année civile en cours.

Comment bénéficier d'une aide ?

1. Envoi par l'ayant droit du formulaire de demande d'aide dûment complété et accompagné des documents requis à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS).
2. Traitement des demandes dans l'ordre d'arrivée et dans les meilleurs délais.
3. Information au demandeur quant à la décision rendue par la DJAS.

Mesures sociales d'accompagnement: Formulaire de demande d'aide

À compléter et retourner à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS), av. du Prieuré 1, CP 63, 1009 Pully, ou par e-mail à djas@pully.ch,
tél. 021 721 31 65

Nom/prénom

Adresse

Tél

Nature de la demande

Naissance Faible revenu Mobilité réduite Incontinence

Documents à joindre à la demande

- **Naissance**: tout document attestant de la naissance de l'enfant.
- **Faible revenu**: dernière décision d'attribution d'une prestation d'aide sociale (RI, prestations complémentaires AVS/AI, prestations complémentaires pour familles ou rente-pont).
- **Mobilité réduite**: tout document attestant de la mobilité réduite et document demandé pour les faibles revenus.
- **Incontinence**: certificat médical ou attestation du Centre médico-social (CMS) de Pully.

Pully, le Signature

Chères habitantes, chers habitants,

Votre implication dans le tri des déchets est essentielle pour préserver notre environnement, et nous vous en remercions. Cependant, depuis quelques années, la valorisation des déchets végétaux est compromise par la présence de nombreux déchets non conformes, en particulier des sacs en plastique déposés dans les conteneurs dédiés aux déchets verts. La quantité de déchets non conformes retrouvés dans ces conteneurs demeure particulièrement préoccupante.

Ainsi, les déchets verts acheminés à la compostière de La Coulette doivent faire l'objet d'un tri manuel afin d'éliminer la majorité des éléments indésirables. Cette situation engendre non seulement des surcoûts, mais également une dégradation de la qualité du compost produit. Nous constatons également de nombreux signalements de mécontentement relatifs à la mauvaise utilisation des écopoints. Par ailleurs, nous luttons activement contre tous les dépôts sauvages et dénonçons systématiquement chaque cas à la police des déchets. Malgré plusieurs mesures de sensibilisation et de communication entreprises, la situation ne s'est malheureusement pas significativement améliorée en 2025.

Dans l'objectif de changer durablement la situation, nous poursuivons nos actions de communication et procérons au remplacement de la signalétique de l'ensemble des écopoints, ainsi qu'à la mise à jour des consignes d'utilisation des différents conteneurs, afin de garantir une meilleure utilisation de ceux-ci. Une autre mesure importante, introduite en octobre 2025 et poursuivie en 2026, consiste en la mise en place d'une procédure de contrôle plus stricte du tri des déchets verts dans les conteneurs privés. Elle comprend deux phases : la première consiste à avertir et sensibiliser les propriétaires ou gestionnaires dont les conteneurs ne sont pas conformes, avec une demande de régularisation; la seconde vise à sanctionner les fautifs en cas de récidive.

En effet, selon l'art. 17, al. 2 du règlement communal sur la gestion des déchets, le propriétaire est responsable de son conteneur et donc punissable si ce dernier n'est pas conforme. Il lui appartient ainsi de faire respecter les consignes de tri auprès de ses locataires. Le conteneur non conforme est alors collecté avec les ordures ménagères pour être incinéré, aux frais du récidiviste. L'assermentation de deux collaborateurs de la Voirie habilités à dresser des constats permet désormais de dénoncer officiellement les infractions.

Nous vous remercions de votre engagement en faveur du tri des déchets, qui contribue à la préservation de notre environnement, et vous souhaitons, chères habitantes, chers habitants, une agréable lecture de ce guide.

Marc Zolliker

Conseiller municipal



Réparer plutôt que jeter

Trouvez une adresse pour faire réparer vos objets à l'aide du site internet www.lausanne-repare.ch. Ce site répertorie les entreprises et artisans de la région lausannoise actifs dans la réparation d'objets en tous genres (appareils électroniques, chaussures, vélos, etc.)



Boîtes d'échange

Afin de favoriser la réutilisation des objets en bon état, neuf boîtes d'échange entre voisins sont installées à Pully (voir plan en pages 8 à 11). Elles permettent de prendre ou déposer des objets que l'on ne souhaite plus garder, mais qui pourraient servir à d'autres personnes.

Déchets Informations importantes

À exclure



Ordures | Collecte porte-à-porte

Les ordures ménagères doivent obligatoirement être mises dans des sacs taxés (vendus dans la plupart des commerces). Tous les sacs doivent impérativement être placés dans des conteneurs appropriés (voir page 7) qui ne doivent contenir que des sacs taxés (déchets en vrac interdits). **Lors des jours de collecte, les conteneurs seront déposés en bordure de la voie publique le matin même avant 6 h 30 ou, au plus tôt, la veille dès 18 h.**



Verre | Écopoint

Conteneurs dans la plupart des écopoints (voir pages 8 à 11) pour le tri du verre par couleur (vert, blanc, brun). Les verres d'autres couleurs doivent être déposés dans les conteneurs à verre vert. **Pour respecter le bien-être des riverains, il est interdit de déposer le verre les dimanches et jours fériés, ainsi que la nuit (entre 20 h et 7 h).**



Plastiques

PET | Point de vente

Les bouteilles vides en PET doivent être rendues en priorité dans les centres d'achats, conformément à la législation en vigueur. Elles peuvent également être déposées dans les conteneurs aux écopoints (voir pages 8 à 11), ainsi qu'aux déchèteries.

N'oubliez pas de vider et compresser vos bouteilles avant de les mettre dans le conteneur.



Flaconnages | Point de vente

Les flaconnages (qui contiennent shampoing, lessive, huile, lait, etc.) sont collectés à la Coop et à la Migros, pensez à les déposer lors de vos achats. Ces flacons peuvent également être amenés dans les déchèteries.



Autres plastiques

Tous les autres déchets en plastique (pot de yaourt, emballage alimentaire, sacs plastiques, etc.) sont à mettre dans le sac taxé.



Alu | Écopoint

L'aluminium et le fer-blanc (sprays inclus) sont collectés dans tous les écopoints, sauf celui de la Place Neuve (voir pages 8 à 11), ainsi qu'aux déchèteries.

Déchets recyclables : verre, papier, carton, aluminium, bouteilles en PET, déchets de jardin, etc.

Verre à vitre, miroirs, vaisselle en verre, verre de mobilier : déchèteries, bouteilles de parfum en verre : sacs taxés.

Bouteilles de shampoing, lessive, huile, lait.

Pot de yaourt, Emballage alimentaire.

Déchets Informations importantes



Papier | Collecte porte-à-porte

Le papier et le carton doivent impérativement être mis dans **des conteneurs qui seront sortis avant 6h30 au bord de la voie publique le jour de la collecte porte-à-porte. Les cartons de grande taille doivent être pliés ou découpés et mis dans les conteneurs ou être apportés aux écopoints équipés** (voir pages 8 à 11) ainsi qu'aux déchèteries.

À exclure

Papier ou cartons souillés (carton à pizza, mouchoirs, etc.). Il est interdit de déposer du papier et du carton en vrac sur la chaussée.



Brique à boisson | Déchèterie

Les briques à boisson peuvent être ramenées à la déchèterie de la Perraudetaz. **N'oubliez pas de vider et compresser vos briques avant de les mettre dans le conteneur.**



Déchets encombrants | Déchèterie

Un objet est considéré comme encombrant lorsque sa taille ne lui permet pas d'être conditionné en sac officiel (110 litres). Pour vos objets en bon état, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Participer à des vide-greniers.
- Recourir à une œuvre caritative :
Armée du Salut, Lausanne, 021 646 74 74
Centre social protestant, Le Mont-sur-Lausanne, 021 646 52 62
Communauté d'Emmaüs, Etagnières, 021 731 27 28
Association Gloryland, Chavannes, 021 691 41 50
- Faire un don à un particulier : keepinuse.ch

Pour vos objets hors d'usage: dépôt en déchèterie ou collecte payante à domicile pour les déchets encombrants (CHF 50.– pour max. 5 objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m³), via le formulaire sur www.pully.ch/dechets ou disponible aux réceptions des différents services de la Ville. **Il est interdit de déposer des déchets encombrants sur le domaine public sans autorisation préalable.**



Sacs à déjections canines

Les sacs à déjections canines, disponibles dans les distributeurs de rue, doivent être évacués **exclusivement** dans les corbeilles de rue. **En aucun cas dans des conteneurs pour autres déchets.**



Appareils électriques et électroniques | Point de vente

Retour de ces appareils :

- En priorité dans un point de vente ou un repreneur agréé S.EN.S SWICO (reprise gratuite)
- Aux déchèteries (reprise gratuite)
- Collecte payante à domicile pour les encombrants et les déchets électroménagers de grande dimension.

À exclure

Déchets Informations importantes



Cigarettes électroniques | Point de vente

Rapporter les cigarettes électroniques dans un point de vente ou commander le **Vape Recycling Bag** chez soi : www.erecycling.ch



Piles | Point de vente

Prérie de les remettre en priorité dans les divers points de vente, ainsi qu'aux déchèteries.



Batteries | Point de vente

Les batteries et les appareils électriques, qui contiennent du Lithium-ion, **présentent un fort risque d'incendie**, et doivent être rapportés au point de vente ou de collecte.

Plus d'info sur : www.risqueincendie.ch



Déchets inertes/déchets de chantier | Déchèterie

Les déchets inertes et les déchets de chantier en faibles quantités peuvent être amenés aux déchèteries. Il s'agit notamment de pots de fleurs, de caisses en Eternit, de matériaux de démolition, de briques, de tuiles et de porcelaines. Les déchets de chantier en grande quantité doivent être évacués directement par les entreprises de construction.

Les gros déchets d'exploitations commerciales, artisanales ou industrielles et les emballages et débris de jardin ne sont pas évacués par les services des ordures ménagères ou de ramassage des gros déchets.



Pneus usagés

Les pneus usagés doivent être restitués aux revendeurs de pneus.



Capsules de café en aluminium

Les capsules peuvent être amenées aux déchèteries.



Textiles | Déchèterie

Des conteneurs sont disponibles aux déchèteries et dans certains écopoints (voir pages 8 à 11). Les habits doivent être placés dans un sac plastique fermé.

Déchets Informations importantes



Déchets spéciaux | Point de vente

Les produits spéciaux des ménages doivent être ramenés dans les commerces vendant des produits du même type. Leur reprise est gratuite, sauf pour les batteries et les pneus. Les médicaments sont à rapporter dans les pharmacies, les piles dans les commerces et les produits phytosanitaires et de traitement du bois dans les points de vente spécialisés. Certains déchets spéciaux peuvent également être déposés aux déchèteries. Il est possible par ailleurs de les amener lors des deux journées de récolte de déchets toxiques et dangereux, organisées par les communes de Pully, Belmont et Paudex, les samedis 2 mai et 3 octobre 2026 sur le parking de la Clergère.

À exclure



Déchets organiques | Collecte porte-à-porte

Les déchets verts doivent impérativement être conditionnés dans des conteneurs en plastique adéquats (voir page 7) **et être sortis au bord de la route le jour de la collecte porte-à-porte avant 6h30**. En cas de gros volumes, la tournée peut s'achever le lendemain. En période de taille, des fagots de branchages attachés avec de la ficelle naturelle, de max. 1 m de long et 40 cm de diamètre (max. 1 m³) peuvent être déposés à côté du conteneur. Les quantités supérieures à 1 m³ doivent directement être acheminées à la compostière de la Coulette. **Les « BIG BAG » ne sont pas collectés.**

Les déchets verts doivent être déposés en vrac dans les conteneurs. Seuls les sacs compostables munis des logos suivants sont tolérés.



Sacs plastiques,
litières d'animaux,
restes de repas
(viandes, poissons,
etc.), ordures
ménagères, autres
déchets.



Sapins de noël | Collecte porte-à-porte

Ils peuvent être déposés à côté des conteneurs à déchets verts, du 5 au 19 janvier 2026.

Les décorations du
sapin (boules de Noël,
guirlandes, etc.)



Huiles | Écopoint

À vider aux déchèteries, dans les écopoints équipés (voir pages 8 à 11) ou dans le bac du ch. de la Fontanettaz, entre les Nos 3 et 5.



Animaux morts

Les propriétaires doivent amener leurs animaux morts au Centre cantonal de tri des déchets animaux. Les frais de traitement sont à la charge des propriétaires.

CCDA Centre Cantonal de tri des Déchets Animaux, traitement déchets carnés, 1303 Penthaz VD, tél. 021 862 74 00

Conteneurs pour les collectes porte-à-porte

Tous les déchets collectés au porte à porte doivent impérativement être conditionnés dans des conteneurs en plastique (de 140, 240, 360 ou 770 l) qui peuvent être commandés auprès du concessionnaire communal (adresse au dos du fascicule). Les conteneurs métalliques ne sont plus admis.

Caractéristiques des conteneurs :

Ordures ménagères

Conteneur gris foncé avec un couvercle vert foncé, muni d'un autocollant spécial pour les sacs poubelles taxés.

Papier/carton

Conteneur gris foncé avec un couvercle grenat, muni d'un autocollant papier/carton.

Déchets verts

Conteneur brun, identifié par un numéro posé par le concessionnaire communal.

Comment faire si vous manquez de place pour un conteneur supplémentaire ?

- Partager un conteneur entre voisins.
- Utiliser les déchèteries.
- Prendre contact avec le Service de la voirie pour trouver une autre solution.

Quartiers particuliers

À certains endroits, l'utilisation de conteneurs est impossible ou inopportun. C'est notamment le cas du bourg de Pully, du hameau du Port, du bas de l'av. de Lavaux et du bas du ch. des Plateires. Les habitants de ces quartiers sont priés d'utiliser les écopoints pour déposer les déchets collectés au porte-à-porte. Le dépôt hors conteneur, dans la rue, est interdit.

Infrastructures

Déchèterie de la Perraudettaz

Bien adaptée pour les petites quantités de déchets qui ne sont pas récoltés aux écopoints ou au porte-à-porte.

Ch. du Levant, 1005 Lausanne
Le mardi et vendredi de 9 h à 13 h
Le mercredi et jeudi de 15 h à 19 h
Le samedi de 8 h à 15 h

CID de Malley

Bien adapté pour les grandes quantités de déchets. Chemin de l'Usine-à-Gaz 20, 1020 Renens
Tél. 021 315 79 79
Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
Le samedi de 8 h à 17 h

Déchèterie des Gavardes

Déchèterie spacieuse et ergonomique (entreprises non admises).
Rte Cliae-aux-Moines 17 a , 1073 Savigny
Le mardi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 17 h
Le jeudi de 7 h 15 à 11 h 30 et de 13 h à 19 h
Le samedi de 8 h à 14 h

Cartes de déchèterie

Pour accéder à ces infrastructures, il faut se munir d'une carte pour la déchèterie de la Perraudettaz et le CID et d'une carte pour la déchèterie des Gavardes. Pour commander gratuitement vos cartes ou en cas de perte, veuillez svp remplir le formulaire en ligne sur www.pully.ch/dechets ou appeler l'Office de la population au 021 721 31 61.

Compostière de la Coulette

Rte de la Cérèce 5, 1092 Belmont/Lausanne
Pour les particuliers: déposer les déchets verts dans le box prévu; service gratuit; du lundi au samedi de 7 h à 17 h 45.

Pour les entreprises de jardinage: livraisons pesées et facturées selon le tarif en vigueur; du lundi au vendredi de 7 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Plan des Écopoints

Secteur du haut

Secteurs

Limite entre les deux secteurs : avenue de Lavaux.

Les numéros impairs de cette avenue sont rattachés au secteur du haut, les numéros pairs au secteur du bas.

Jours de ramassage

Secteur du haut

Ordures ménagères : chaque vendredi.

Déchets verts : chaque mardi.

Papier : chaque mercredi.

Dépôt de verre interdit les dimanches et jours fériés ainsi qu'entre 20h et 7h.

1. Ch. des Anciens-Moulins



8. Ch. du Lioudoz



2. Av. E.- Guillemin



9. Av. de Belmont



3. Ch. du Fau-Blanc



10. Av. de la Rosiaz



4. Pl. de la Clergère



11. Parking du centre sportif de Rochettaz



5. Av. de Rochettaz



12. Val-Vert



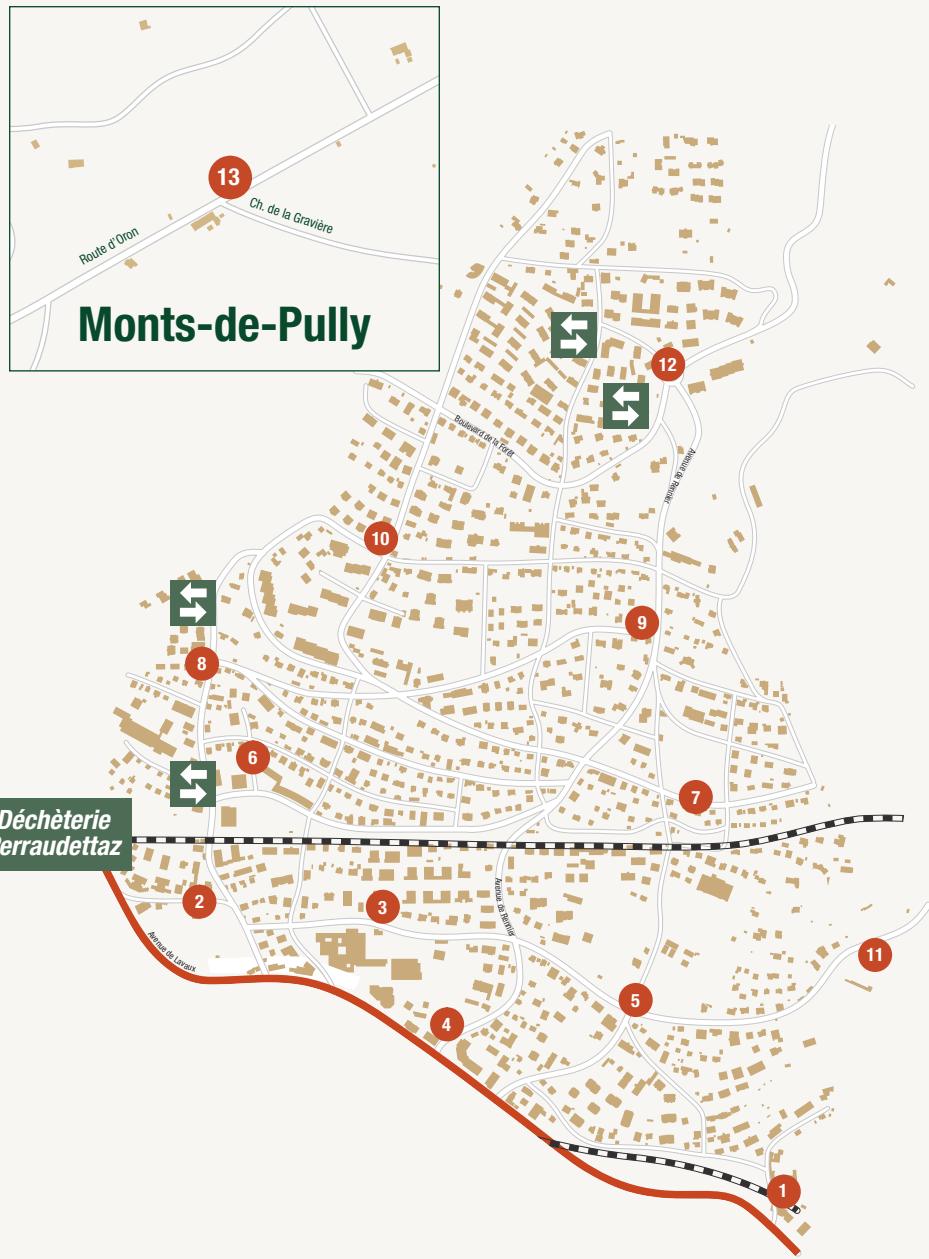
6. Av. des Alpes



13. Monts-de-Pully



Boîtes d'échange



Plan des Écopoints

Secteur du bas

Secteurs

Limite entre les deux secteurs: avenue de Lavaux.

Les numéros impairs de cette avenue sont rattachés au secteur du haut, les numéros pairs au secteur du bas.

Jours de ramassage

Secteur du bas

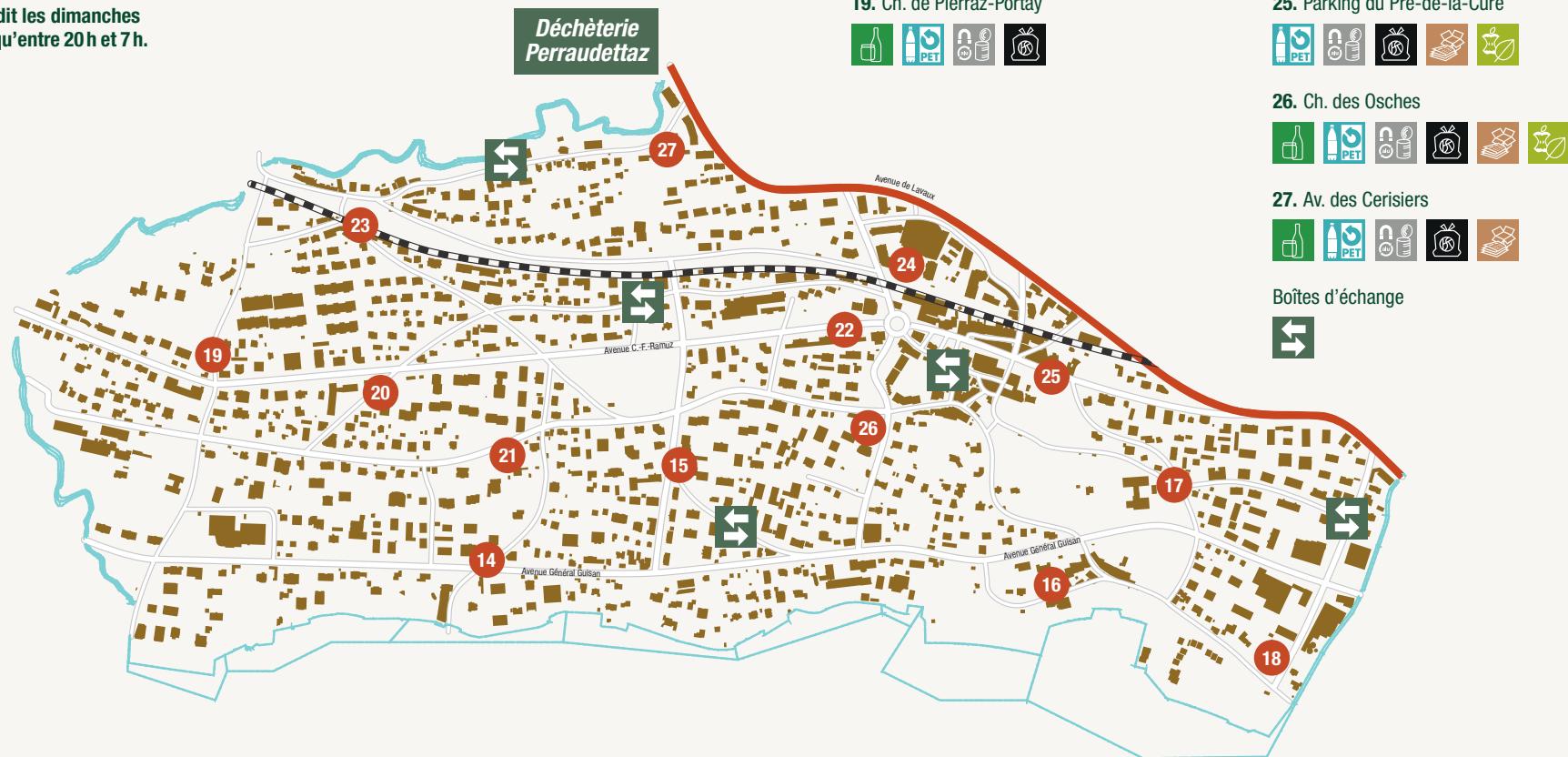
Ordure ménagère: chaque jeudi.

Déchets verts: chaque lundi.

Papier: chaque mercredi.

Dépôt de verre interdit les dimanches

et jours fériés ainsi qu'entre 20 h et 7 h.



Calendrier 2026 • Secteur du bas


 Jours
fériés


Ordures



Papier


 Déchets
organiques

 Déchets
spéciaux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi	29.12.2025					1						
Mardi	30.12.2025					2			1			1
Mercredi	31.12.2025			1		3	1		2			2
Jeudi	1			2		4	2		3	1		3
Vendredi	2			3	1	5	3		4	2		4
Samedi	3			4	2	6	4	1	5	3		5
Dimanche	4	1	1	5	3	7	5	2	6	4	1	6
Lundi	5	2	2	6	4	8	6	3	7	5	2	7
Mardi	6	3	3	7	5	9	7	4	8	6	3	8
Mercredi	7	4	4	8	6	10	8	5	9	7	4	9
Jeudi	8	5	5	9	7	11	9	6	10	8	5	10
Vendredi	9	6	6	10	8	12	10	7	11	9	6	11
Samedi	10	7	7	11	9	13	11	8	12	10	7	12
Dimanche	11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13
Lundi	12	9	9	13	11	15	13	10	14	12	9	14
Mardi	13	10	10	14	12	16	14	11	15	13	10	15
Mercredi	14	11	11	15	13	17	15	12	16	14	11	16
Jeudi	15	12	12	16	14	18	16	13	17	15	12	17
Vendredi	16	13	13	17	15	19	17	14	18	16	13	18
Samedi	17	14	14	18	16	20	18	15	19	17	14	19
Dimanche	18	15	15	19	17	21	19	16	20	18	15	20
Lundi	19	16	16	20	18	22	20	17	21	19	16	21
Mardi	20	17	17	21	19	23	21	18	22	20	17	22
Mercredi	21	18	18	22	20	24	22	19	23	21	18	23
Jeudi	22	19	19	23	21	25	23	20	24	22	19	24
Vendredi	23	20	20	24	22	26	24	21	25	23	20	25
Samedi	24	21	21	25	23	27	25	22	26	24	21	26
Dimanche	25	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	27
Lundi	26	23	23	27	25	29	27	24	28	26	23	28
Mardi	27	24	24	28	26	30	28	25	29	27	24	29
Mercredi	28	25	25	29	27		29	26	30	28	25	30
Jeudi	29	26	26	30	28		30	27		29	26	31
Vendredi	30	27	27		29		31	28		30	27	1.01.2027
Samedi	31	28	28		30			29		31	28	2.01.2027
Dimanche			29		31			30			29	3.01.2027
Lundi				30				31			30	
Mardi				31								

Horaires de la déchèterie de la Perraudettaz: mardi, vendredi 9h–13h / mercredi, jeudi 15h–19h / samedi 8h–15h

Horaires de la déchèterie des Gavardes: mardi 9h–11h30 et 13h–17h / jeudi 7h15–11h30 et 13h–19h / samedi 8h–14h

 Cartes d'accès gratuites à commander sous www.pully.ch/dechets

Calendrier 2026 • Secteur du haut



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi	29.12.2025					1						
Mardi	30.12.2025					2			1			1
Mercredi	31.12.2025			1		3	1		2			2
Jeudi	1			2		4	2		3	1		3
Vendredi	2			3	1	5	3		4	2		4
Samedi	3			4	2	6	4		1	5	3	5
Dimanche	4	1	1	5	3	7	5	2	6	4	1	6
Lundi	5	2	2	6	4	8	6	3	7	5	2	7
Mardi	6	3	3	7	5	9	7	4	8	6	3	8
Mercredi	7	4	4	8	6	10	8	5	9	7	4	9
Jeudi	8	5	5	9	7	11	9	6	10	8	5	10
Vendredi	9	6	6	10	8	12	10	7	11	9	6	11
Samedi	10	7	7	11	9	13	11	8	12	10	7	12
Dimanche	11	8	8	12	10	14	12	9	13	11	8	13
Lundi	12	9	9	13	11	15	13	10	14	12	9	14
Mardi	13	10	10	14	12	16	14	11	15	13	10	15
Mercredi	14	11	11	15	13	17	15	12	16	14	11	16
Jeudi	15	12	12	16	14	18	16	13	17	15	12	17
Vendredi	16	13	13	17	15	19	17	14	18	16	13	18
Samedi	17	14	14	18	16	20	18	15	19	17	14	19
Dimanche	18	15	15	19	17	21	19	16	20	18	15	20
Lundi	19	16	16	20	18	22	20	17	21	19	16	21
Mardi	20	17	17	21	19	23	21	18	22	20	17	22
Mercredi	21	18	18	22	20	24	22	19	23	21	18	23
Jeudi	22	19	19	23	21	25	23	20	24	22	19	24
Vendredi	23	20	20	24	22	26	24	21	25	23	20	25
Samedi	24	21	21	25	23	27	25	22	26	24	21	26
Dimanche	25	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	27
Lundi	26	23	23	27	25	29	27	24	28	26	23	28
Mardi	27	24	24	28	26	30	28	25	29	27	24	29
Mercredi	28	25	25	29	27		29	26	30	28	25	30
Jeudi	29	26	26	30	28		30	27		29	26	31
Vendredi	30	27	27		29		31	28		30	27	1.01.2027
Samedi	31	28	28		30			29		31	28	2.01.2027
Dimanche			29		31			30			29	3.01.2027
Lundi				30				31			30	
Mardi				31								

Horaires de la déchèterie de la Perraudetaz: mardi, vendredi 9h–13h / mercredi, jeudi 15h–19h / samedi 8h–15h

Horaires de la déchèterie des Gavardes: mardi 9h–11h30 et 13h–17h / jeudi 7h15–11h30 et 13h–19h / samedi 8h–14h

 Cartes d'accès gratuites à commander sous www.pully.ch/dechets

Tri et recyclage : L'affaire de chacun !

Bon à savoir.....	2
Réparer plutôt que jeter	2
Boîtes d'échange	2
Ordures	3
Verre.....	3
PET.....	3
Flaconnages	3
Autres plastiques	3
Alu.....	3
Mesures sociales d'accompagnement	Carte à détacher
Papier	4
Brique à boisson	4
Déchets encombrants	4
Sacs à déjections canines	4
Appareils électriques et électroniques	4
Cigarettes électroniques	5
Piles	5
Batteries	5
Déchets inertes / déchets de chantier	5
Pneus usagés	5
Capsules de café en aluminium	5
Textiles	5
Déchets spéciaux	6
Déchets organiques	6
Sapins de noël	6
Huiles	6
Animaux morts	6
Conteneurs pour les collectes porte-à-porte	7
Infrastructures	7
Plan des écopoints – Secteurs et jours de ramassage secteur du haut	8-9
Plan des écopoints – Secteurs et jours de ramassage secteur du bas.....	10-11
Calendrier détachable 2026	

Retrouvez toutes les infos-déchets sur notre site internet: www.pully.ch/dechets

Info-déchets : Tél. 021 721 32 00

Organe de surveillance et de contrôle:

Ville de Pully – Service de la Voirie

Chemin de la Damataire 13

1009 Pully

Tél. 021 721 32 00

www.pully.ch/dechets

Camionneur-concessionnaire:

OPEO SA

En Budron C6

CP 389

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 021 623 21 31

www.opeo.ch